

Le mouvement de boycott au Maroc : analyse économique d'un « cas d'école »

Benjamaa Sonia

Université Mohammed V de Rabat (FSJES Salé)

soniabenjamaa@gmail.com

Abstract— A boycott campaign launched on April 20 by Moroccan consumers against three consumer products with price reduction claims: the milk “Centrale” of Centrale Danone, a branch of the French multinational Danone, the mineral water “Sidi Ali”, the flagship brand of the firm “Eaux Minérales d'Oulmès”, subsidiary of Holmarcom group, and the gas stations “Afriquia” of the company “Afriquia SMDC”, Akwa Group subsidiary. In their respective sectors, milk processing sector, hydrocarbon distribution, mineral water production, these three firms are the market leaders. The paper presents a macroeconomic analysis of the phenomenon boycott based on theory, especially the theory of New Public Management (NPM) and the theory of the New Institutional Economy (NIE). It tries to show that the success of the boycott movement results from failures in public management that have contributed to the impoverishment of the middle class which is predominantly from the movement, and that have hampered the establishment of social trust in institutions as in industrialized countries. The lack of confidence among consumers in the institutions ability to enforce the competition rules and address anticompetitive practices, especially because of the non-activation of the market regulatory body, led them to fill the institutional gap left by the State by boycotting the three companies in a situation of abuse of a dominant position on the markets. The boycott movement thus came penalize the low quality of institutions and governance.

Résumé— Une campagne de boycott a été lancée le 20 avril dernier par les consommateurs marocains contre trois produits de consommation avec des revendications de réduction des prix de ces produits: le lait Centrale, marque de l'entreprise Centrale Danone, filiale de la multinationale française Danone, l'eau minérale Sidi Ali, marque vedette de l'entreprise « Eaux minérales d'Oulmès », filiale du groupe Holmarcom, et les stations services Afriquia de l'Entreprise Afriquia SMDC, filiale du groupe Akwa. Dans leurs secteurs respectifs: secteur de transformation du lait, distribution des hydrocarbures et production d'eau minérale, ces trois entreprises occupent des positions de leaders de marché. L'article tente une approche macroéconomique du phénomène de boycott en se basant sur un certain nombre de fondements théoriques, notamment la doctrine du Nouveau Management Public (NMP) et le courant de la Nouvelle Economie Institutionnelle (NEI). L'article tente de démontrer que le succès du mouvement est le résultat des défaillances en matière de management public qui ont contribué à l'appauvrissement de la classe moyenne dont est majoritairement issu le mouvement de boycott, et qui ont entravé l'instauration d'un mode de production de confiance sociale dans

les institutions comme c'est le cas dans les pays industrialisés. L'absence de confiance de la part des consommateurs dans la capacité des institutions à faire respecter les règles de la concurrence et à lutter contre les pratiques anticoncurrentielles, notamment en raison de la mise en veille de l'instance de régulation du marché, les a amenés à combler le vide institutionnel laissé par l'Etat en boycottant les trois entreprises en situation d'abus de position dominante sur les marchés. Le mouvement de boycott est donc venu sanctionner la faible qualité des institutions et de leur gouvernance.

Mots-clés: Mouvement de boycott – appauvrissement de la classe moyenne – Nouveau Management Public – Nouvelle Economie Institutionnelle – faible qualité des institutions – dysfonctionnements de marché – Règles de la concurrence.

INTRODUCTION:

La récente campagne de boycott lancée le 20 avril dernier par les consommateurs marocains restera sans nul doute « un cas d'école » qui sera étudié dans les amphithéâtres des universités, et dont les causes et les répercussions seront analysées par les chercheurs en sciences économiques et sociales. Le mouvement de boycott a ciblé trois produits de consommation : le lait Centrale, l'eau minérale Sidi Ali et les stations-service Afriquia, avec des revendications de réduction des prix de ces produits.

La question qui a taraudé un grand nombre de marocains au tout début de la campagne a été de savoir si ce mouvement contre la cherté des prix était spontané ou s'il était dicté par d'obscures motivations politiques. Mais quels qu'en soient le ou les instigateurs, le mouvement de boycott a pris en quelques mois une dimension importante en raison de la forte mobilisation des internautes sur les réseaux sociaux.

La totale incompétence du gouvernement marocain à gérer une situation sans précédent, allant du mutisme jusqu'aux insultes et au mépris du citoyen marocain, et la communication désastreuse des trois entreprises ciblées ont en effet contribué à intensifier le mouvement de boycott qui s'est propagé rapidement dans le monde virtuel des réseaux sociaux. Si le mouvement de boycott est virtuel, la détérioration de la situation financière des trois entreprises, six

mois après le début du mouvement, est bien réelle : Centrale Danone, filiale du groupe français Danone a subi au premier semestre une perte de 115 millions de dirhams (10,4 millions d'euros) contre un bénéfice de 56 millions de dirhams au cours de la même période de l'année précédente. Les pertes subies ont obligé l'entreprise Centrale Danone à réduire la quantité de lait collectée auprès des agriculteurs locaux et à licencier 866 employés en contrat à durée déterminée. Le bénéfice réalisé par l'entreprise « les Eaux minérales d'Oulmès, a chuté de 87,9% pour s'établir à 9,74 millions de dirhams pour le premier semestre de l'année, suite au boycott qui a frappé sa marque vedette, Sidi Ali¹.

Plus de six mois après le début du boycott, la question qu'il faut donc légitimement se poser est : pourquoi ce mouvement déclenché le 20 avril dernier s'est-il généralisé avec une telle ampleur pour être suivi deux mois plus tard par près de 80%² des consommateurs marocains, et avoir de telles répercussions, six mois plus tard, sur les trois entreprises ciblées ?

La réponse à la question a déchaîné les passions au sein des médias et des réseaux sociaux, chacun essayant de décortiquer le phénomène en expliquant ses origines et ses éventuelles implications. La première raison invoquée par les médias pour expliquer le franc succès du boycott est le malaise social profond de la population marocaine, le mouvement ayant très souvent été comparé aux révoltes sociales d'El Hoceima et de Jerrada, ou même aux récents mouvements sociaux en Jordanie.

Mais la campagne de boycott n'est en rien comparable aux mouvements sociaux d'El Hoceima ou de Jerrada parce que le boycott est un mouvement économique contre la cherté des prix pratiqués par un certain nombre d'entreprises dominantes sur le marché, et dont le succès réside dans le fait que la population qui y adhère est issue en grande partie de la classe moyenne, alors que les mouvements de Jerrada ou d'El Hoceima étaient des mouvements sociaux issus des classes défavorisées avec des revendications en matière d'emplois.

Ce mouvement n'est pas non plus comparable à ceux de pays comme la Jordanie ou la Tunisie parce que la situation économique du Maroc laisse une marge de manœuvre à l'Etat alors que les autres pays ont une contrainte budgétaire très importante et subissent la conditionnalité du FMI.

S'il est encore trop tôt pour analyser toutes les implications de ce mouvement sur l'économie marocaine, l'on peut tenter de comprendre pourquoi il s'est généralisé avec une telle ampleur en s'interrogeant sur les raisons qui l'ont déclenché. Même si d'obscures motivations politiques, et le soutien

¹ Les résultats du premier semestre des deux entreprises, Centrale Danone Eaux minérales d'Oulmès, ont été publiés fin septembre. Les résultats de l'Entreprise Afrikaia SMDC, filiale du groupe Akwa, ne sont pas encore disponibles.

² Sondage d'opinion réalisé Par Averty, cabinet d'études de marché et de sondages d'opinion

d'entités organisées maîtrisant le fonctionnement des réseaux sociaux peuvent expliquer le déclenchement de la campagne de boycott, le mouvement ne se serait pas propagé aussi rapidement sans la présence de facteurs propices à sa propagation. Le succès du mouvement de boycott est en fait la résultante d'une conjonction de facteurs tant économiques que sociaux. Quels sont ces facteurs et en quoi reflètent-ils la singularité du modèle économique marocain ?

L'article développera une analyse macroéconomique du phénomène de boycott, et se basera sur un certain nombre de fondements théoriques, notamment la doctrine du Nouveau Management Public (NMP) et le courant de la Nouvelle Economie Institutionnelle (NEI) pour analyser les facteurs explicatifs du succès de ce mouvement. L'article mettra ainsi en exergue les spécificités du modèle économique marocain qui ont conduit à la propagation de ce mouvement contre la cherté des prix.

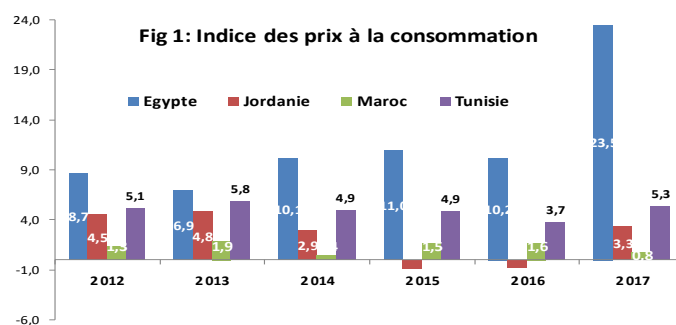
SECTION I: APPAUVRISSEMENT DE LA CLASSE MOYENNE ET MOUVEMENT DE BOYCOTT

§ I: Les spécificités du modèle économique marocain

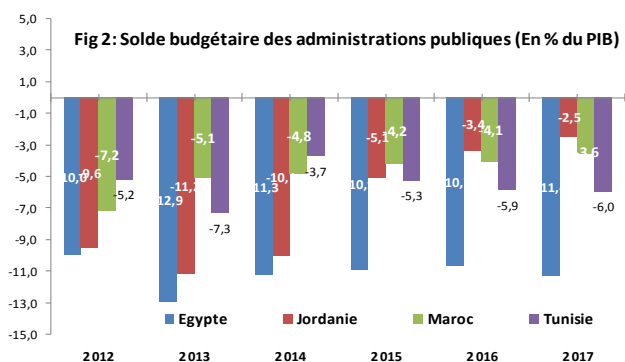
Au cours des quinze dernières années, le Maroc a accompli des progrès considérables tant en termes d'amélioration du cadre macroéconomique que d'accélération de la croissance. Les politiques sectorielles mises en place au début des années 2000 ont permis de diversifier le tissu économique, et de réduire la dépendance vis-à-vis des aléas climatiques. Le Maroc est ainsi passé à un palier supérieur de croissance de 4,3% en moyenne sur la période 2000- 2017 contre seulement 3% en moyenne dans les années 80 et 90. Parallèlement, les équilibres macroéconomiques ont été renforcés. Les performances réalisées sont meilleures que celles des pays arabes de la région MENA sur la période 2012-2017 notamment en termes de réalisation des équilibres macroéconomiques (voir graphiques ci-dessous).

1. Un cadre macroéconomique stable...

Au cours des dernières années, l'objectif de stabilité des prix a été atteint. L'inflation, mesurée par la variation de l'indice des prix à la consommation, a marqué un net ralentissement en 2017, revenant à 0,8% après un taux de 1,5% en 2015 et 2016. Sur la période 2012-2017, le Maroc réalise les meilleures performances de la région MENA en termes de maîtrise de l'inflation.

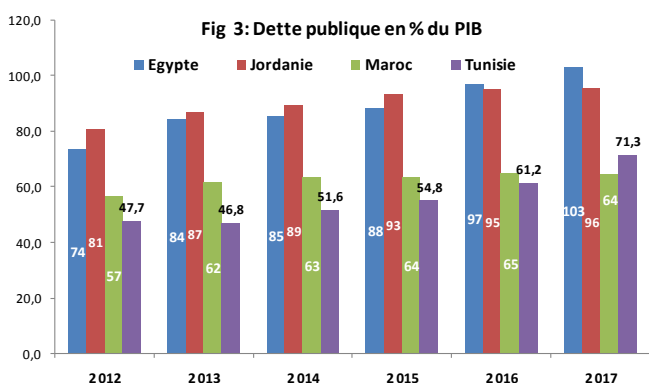


Les équilibres budgétaires sont en situation d'amélioration continue grâce notamment aux efforts de maîtrise des dépenses courantes, parallèlement à une meilleure mobilisation des recettes fiscales.



Le déficit budgétaire hors privatisation a poursuivi sa baisse pour se situer à 3,6% du PIB en 2017 contre 4,1% du PIB en 2016, ce qui a permis la maîtrise progressive du rythme de progression de l'endettement du Trésor qui s'est établi à 64% du PIB à fin 2017 contre 65% du PIB à fin 2016.

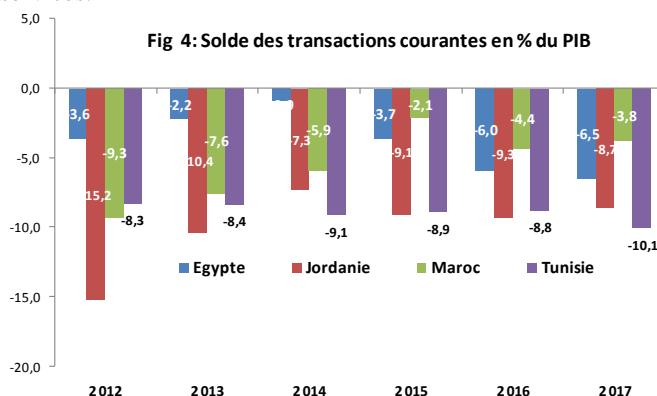
Contrairement aux autres pays de la région MENA qui enregistrent un endettement public très élevé (voir graphique ci-dessous), la dette publique du Maroc est qualifiée par la mission du FMI au titre de l'art IV de « soutenable et résiliente aux différents chocs potentiels³ ».



Quant aux équilibres externes, ils ont également enregistré une amélioration sur la période 2012-2017 notamment grâce à la dynamisation des métiers mondiaux du Maroc (automobile, aéronautique, électronique...) et à la forte progression des exportations de phosphates et dérivés. Le déficit du compte courant de la balance des paiements s'est allégé pour atteindre le niveau le plus faible de la région MENA, soit 3,8% du PIB en 2017 contre 4,4% en 2016, et les réserves internationales nettes de Bank Al-Maghrib (RIN) ont permis de couvrir

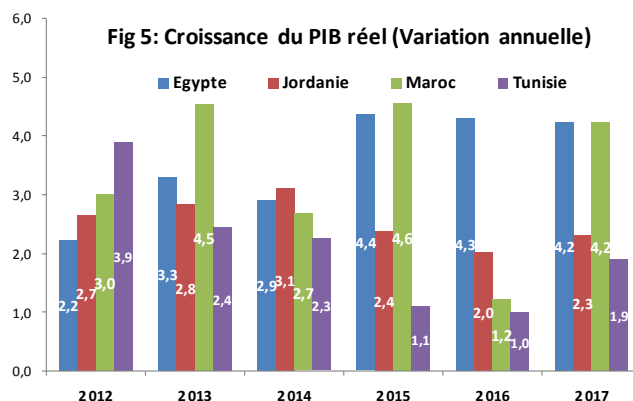
³ International Monetary Fund (2017) :Morocco staff report for the 2017 article IV consultation, november 2017.

l'équivalent de 5 mois et 20 jours d'importations de biens et services.



2. Mais un niveau de vie de la population qui reste faible

Depuis le début de la décennie 2000, la croissance économique est plus forte et plus soutenue grâce à la diversification des sources de la croissance qui a permis de réduire la dépendance du PIB total au PIB agricole. En 2017, le taux de croissance au niveau national s'est amélioré à 4,2% contre 1,2% en 2016 sous l'effet du raffermissement de l'économie mondiale et de conditions climatiques favorables.



Le passage à un palier supérieur de croissance sur la période 2000-2017 a permis d'améliorer le niveau de vie moyen de la population mesuré par le PIB/hab en Parité du Pouvoir d'achat (dollar international courant) qui a atteint 8217 \$ PPA en 2017 contre 6688 \$ PPA en 2011. Mais celui-ci reste faible comparativement aux autres pays arabes de la région MENA (voir graphique ci-dessous).

Par ailleurs, l'augmentation du niveau de vie ne s'est pas traduite par une amélioration du bien être de l'ensemble de la population essentiellement en raison de l'absence d'efficacité des politiques éducatives et de santé. L'inefficacité des politiques sociales affecte le classement du Maroc en termes de développement humain : le Maroc est classé à la 123^{ème} place sur 189 pays dans la catégorie des pays à développement humain moyen avec un IDH de 0,667 en 2017, derrière la Jordanie (95^{ème}), la Tunisie (95^{ème}) et l'Egypte (115^{ème}).

Tableau 1 : PIB/hab (PPA en dollars courants)

Pays	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Égypte, République arabe d'	9 824	10 003	10 156	10 408	10 750	11 134	11 583
Jordanie	9 214	9 129	9 062	9 083	9 042	9 048	9 153
Maroc	6 688	6 916	7 240	7 442	7 770	7 857	8 217
Tunisie	10 121	10 596	10 948	11 342	11 464	11 606	11 911

Source: Banque mondiale

De même, la faiblesse des politiques sociales affecte directement le capital humain comme l'atteste le nouvel indice de la Banque mondiale ICH publié en octobre 2018. L'indice du capital humain évalue la situation des pays en matière de santé et d'éducation. L'indice est calculé à partir de cinq indicateurs et est compris entre 0 et 1. Il est mesuré en unités de productivité, et permet de savoir si une génération atteindra à long terme son plein potentiel.

L'indice pour le Maroc est de 0,5, soit l'un des scores les plus faibles des pays à revenu moyen inférieur (voir graphique ci-dessous) : cela signifie que la productivité d'une génération d'enfants qui viennent de naître, une fois parvenus à l'âge adulte s'élèvera à 50% de ce qu'elle aurait pu atteindre si elle avait bénéficié de meilleures conditions d'éducation et de santé. Selon la Banque mondiale, l'absence d'efficacité des politiques éducatives et de santé affecte le capital humain, et coûte au Maroc 50% de son revenu à long terme.

Tableau 2: ICH 2017 (Indice de capital humain)

Pays	Code BM	région	Groupe de revenu	Survie des enfants ju'à 5 ans	durée attendue de scolarité	Qualité des apprentis-sages	Développe-ment en bonne santé	taux de survie des adultes	Indice du CAPITAL HUMAIN
Egypte, Arab	EGY	MENA	revenu moyen inférieur	0,98	11,1	6,3	0,78	0,85	0,49
Jordanie	JOR	MENA	revenu moyen inférieur	0,98	11,6	7,6	0,92	0,89	0,56
Maroc	MAR	MENA	revenu moyen inférieur	0,98	10,6	6,2	0,85	0,93	0,50
Tunisie	TUN	MENA	revenu moyen inférieur	0,99	10,2	6,3	0,90	0,91	0,51

Le Groupe de la Banque mondiale reconnaît donc le rôle du capital humain comme moteur de la croissance inclusive, et explique dans son rapport que l'amélioration du capital humain au moyen de politiques d'éducation et de santé plus efficaces permettrait de réduire les inégalités sociales et d'améliorer le bien être de l'ensemble de la population⁴.

La singularité du modèle marocain réside ainsi dans le fait que les services publics de base comme l'éducation et la santé restent de faible qualité, alors que la situation des finances publiques au Maroc, contrairement à des pays similaires tels que la Tunisie, l'Égypte ou la Jordanie qui souffrent d'un endettement public élevé, laisse une marge de manœuvre à l'Etat pour mettre en place des politiques d'éducation et de santé à même de permettre une croissance plus inclusive.

⁴ Jean-Pierre Chauffour (2017) : « Le Maroc à l'horizon 2040 : Investir dans le capital immatériel pour accélérer l'émergence économique », Groupe Banque mondiale.

Les inégalités sociales restent donc fortement présentes, et les conditions de vie des Marocains génèrent encore beaucoup d'insatisfaction au sein des couches les plus pauvres de la population mais aussi au sein de la classe moyenne.

§II: L'appauvrissement de la classe moyenne et l'échec du nouveau management public

1. L'évolution de la classe moyenne au Maroc

La classe moyenne, reconnue par la plupart des économistes comme moteur de la croissance et du développement, constitue un groupe social que les chercheurs ont du mal à identifier comme un groupe homogène, c'est pourquoi plusieurs chercheurs en sciences sociales préfèrent désigner cette classe sociale au pluriel, et parlent « des classes moyennes ».

De même, la méthodologie utilisée pour mesurer la classe moyenne ne fait pas l'objet de consensus dans la littérature économique, et les résultats obtenus diffèrent sensiblement en fonction de l'approche méthodologique adoptée. Dans l'étude intitulée « Pauvreté et prospérité partagée au Maroc du troisième millénaire », publiée conjointement en 2017 par le HCP et la Banque mondiale⁵, la méthode utilisée consiste à mesurer la classe moyenne de manière relative, en fonction de la distribution observée des revenus.⁶ Cette approche fait ressortir une augmentation de la taille de la classe moyenne à 58,7% de la population en 2014 contre 53% en 2007. La classe moyenne est donc majoritaire au Maroc selon le HCP. Cette approche utilisée pour recenser la classe moyenne a fait l'objet de plusieurs critiques de la part des économistes selon lesquels cette approche est purement statistique et augmente considérablement la taille de la classe moyenne. Dans le cas spécifique du Maroc, les bornes choisies sont particulièrement basses et conduisent à inclure dans la catégorie « classe moyenne » des catégories socioprofessionnelles considérées à l'échelle mondiale comme modestes.

Selon la Banque Mondiale⁷, une démarche alternative consistant à définir un seuil absolu d'accès à la classe moyenne exprimé en unités monétaires, peut être adoptée pour remédier à ce problème. Dans une étude publiée en 2015, le Pew Research Center⁸ fait ressortir qu'un ménage accède à la classe moyenne à partir d'un revenu par personne de 10 dollars par jour en parité de pouvoir d'achat. Compte tenu

⁵ HCP et Banque mondiale (2017) : « Pauvreté et prospérité partagée au Maroc du troisième millénaire », novembre 2017.

⁶ Dans le cadre de cette approche, la classe moyenne se situe dans une fourchette dont les bornes sont fixées par référence à la médiane du niveau de vie. Les ménages appartenant à la classe moyenne sont ceux dont le revenu mensuel se situe entre 0,75 fois le revenu médian et 2,75 fois le revenu médian. En dessous de la borne inférieure, les ménages sont considérés comme « modestes », et au-dessus de la borne supérieure, ils sont assimilés aux ménages « aisés ».

⁷ Jean-Pierre Chauffour (2017), op.cit

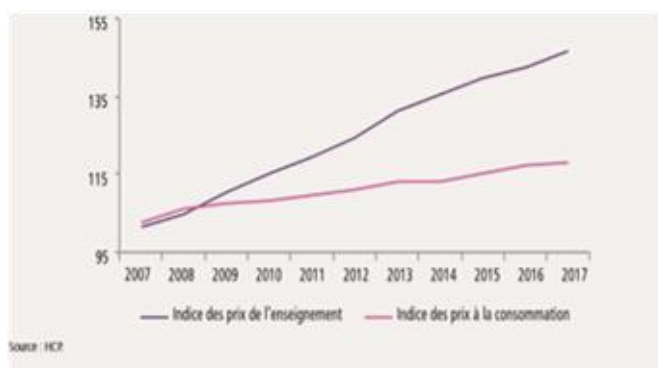
⁸ Pew Research Center. 2015. "A Global Middle Class Is More Promise than Reality." Washington, DC.

du facteur de conversion de PPA de 0,45 pour le Maroc, le seuil d'accès à la classe moyenne se situerait à environ 5 500 dirhams par mois pour un ménage marocain. À ce seuil, environ 25 % de la population marocaine ferait actuellement partie de la classe moyenne contre 16% de la population en 2001. L'accélération de la croissance observée dans les années 2000 a donc permis d'élargir la classe moyenne mais celle-ci reste étroite comparativement à des pays comme la Turquie où la classe moyenne représente 50% de la population, ou à la Tunisie où près de 35% de la population est issue de la classe moyenne⁹.

De plus, les deux approches présentées sont des approches statistiques qui mesurent la classe moyenne en termes monétaires, et qui ne mettent donc pas en évidence l'érosion du pouvoir d'achat des catégories à revenu moyen au cours des dix dernières années, notamment en raison des carences des services publics.

La détérioration du pouvoir d'achat de la classe moyenne, qui explique la forte adhésion de cette classe sociale à la récente campagne de boycott, est essentiellement la résultante des surcoûts subis par les ménages en raison de l'insuffisance des services publics : politique éducative (cherté de la scolarisation privée des enfants), planification urbaine (coût élevé du foncier), politique de transport (faiblesse des transports collectifs de qualité), politique de santé (faible qualité du système de santé public).

Fig 6 : Evolution des prix de l'enseignement et de l'indice des prix à la consommation (base 100=2006)



Un accès de tous à des services publics de base de qualité contribue à promouvoir les opportunités pour chacun, favorise l'équité et contribue au développement de la classe moyenne (Bluhm et Szirmai 2011)¹⁰. Au Maroc, la faible qualité de l'enseignement public et la difficulté d'accès aux soins de santé dans les hôpitaux publics oblige la classe moyenne à

recourir aux services du secteur privé dont les prix ne cessent d'augmenter. A titre d'exemple, les prix de l'enseignement privé ont enregistré une augmentation de 44% entre 2007 et 2017, soit un rythme trois fois plus rapide que celui de l'indice des prix à la consommation qui était de 15% sur la période (graphique ci-dessus).

2. L'échec du nouveau management public

L'échec des politiques publiques en matière de santé et d'éducation, qui a grandement contribué à l'appauvrissement de la classe moyenne s'explique par les défaillances en matière de management public, malgré le chantier de réformes de l'administration publique engagées depuis le début des années 90.

Les principaux volets de la réforme trouvent pourtant leur fondement théorique dans la doctrine du « Nouveau Management Public » (NMP) qui a recours à une philosophie consumériste du service public : les citoyens ne doivent plus être considérés comme des receveurs passifs de services mais comme des clients que l'on doit servir, ce qui nécessite un certain nombre de mesures, notamment l'utilisation d'instruments de gestion privée tels que le service clients et l'établissement d'une charte du citoyen pour identifier le type de services que le public est en droit de recevoir, la définition des objectifs et des indicateurs pour mesurer les performances, et une amélioration de la productivité et de la responsabilité des fonctionnaires par l'évaluation des performances.

La réforme du Nouveau Management Public (NMP) consiste dans la transformation volontaire des structures bureaucratiques afin de les rendre plus efficaces (Pollit et Bouckaert, 2000)¹¹. La doctrine du Nouveau Management Public (NMP) met en exergue une nouvelle conception de l'administration publique basée sur les 3 E : « Économie, Efficacité, Efficience » (Urio, 1998)¹². L'École de pensée du Nouveau Management Public, qui a vu le jour à partir du début des années 80, a pour objectif d'accroître la marge de manœuvre des gestionnaires pour leur permettre de mieux répondre, au moindre coût, aux attentes des citoyens. L'amélioration de l'efficacité de l'administration publique et de la qualité des services fournis aux citoyens requièrent des changements aussi bien en matière de procédures que de culture, et donc une évolution vers des pratiques managériales innovantes et un mode de pensée basé sur l'entrepreneuriat.

La doctrine du Nouveau Management Public a donc mis fin aux méthodes de gestion bureaucratiques et centralisées en introduisant des pratiques de gestion privée qui s'appuient sur les principes de marché, et fait apparaître une nouvelle configuration des relations au niveau de l'administration

⁹ Pew Research Center (2015), op.cit

¹⁰ Bluhm, Richard, and Adam Szirmai. 2011. "Institutions, Inequality and Growth: A Review of the Institutional Determinants of Growth and Inequality." UNICEF Innocenti Research Center Working Paper 2011-02, UNICEF, New York.

¹¹ Pollit, C., and G. Bouckaert (2000) : Public Management Reform: A Comparative Analysis. Oxford University Press.

¹² Urio, P. (1998) : « La gestion publique au service du marché », in M. Hufty (éds), La pensée comptable : État, néolibéralisme, nouvelle gestion publique, PUF et Les nouveaux Cahiers de l'IUED, Paris et Genève, 91-124.

publique. La nouvelle gestion de l'Administration Publique a ainsi recours aux concepts empruntés aux théories contractuelles de la firme, et en particulier aux théories de « l'agence » (Jensen et Meckling, 1976)¹³, des « parties prenantes » ou « stakeholders » (Freeman 1984, Donaldson et Preston, 1995) et celle de l'asymétrie d'information (Verrecchia, 2001, Zhou, 2007 et Singer et You, 2011).

L'application de la théorie de l'agence au secteur public se traduit par une séparation entre le politique et l'administratif, et une augmentation de l'autonomie managériale. Les gestionnaires ou administrateurs deviennent donc les réels responsables de la mise en œuvre des objectifs définis par le pouvoir politique, ainsi que de la réalisation des résultats, et sont tenus à l'obligation de rendre compte aux politiciens tout comme les dirigeants aux actionnaires dans le secteur privé. Dans un modèle d'administration basé sur le NMP, le partage des responsabilités est donc beaucoup plus clair : le pouvoir politique fixe les objectifs et les administrateurs sont chargés de les atteindre, alors que dans une structure bureaucratique, les fonctions politique et administrative apparaissent le plus souvent interdépendantes.

Les économies développées, dès le début des années 80, et les économies en développement, à partir de la décennie 90, ont mis en place un vaste chantier de réformes de l'administration Publique qui trouvent leur fondement théorique dans la doctrine du Nouveau Management Public (NMP). Ces réformes peuvent être regroupées autour des axes suivants: i) le désengagement de l'Etat de la gestion directe de certains services publics à travers la privatisation, la concession et l'externalisation de certaines activités au profit du secteur privé, ii) le renforcement de la déconcentration administrative en vue notamment de responsabiliser et d'élargir la marge de manœuvre des gestionnaires, et d'apporter une réponse de proximité aux besoins exprimés par la population, iii) la simplification des procédures administratives à même de faciliter les démarches relatives à l'investissement et d'instaurer plus de transparence dans les relations administration/administré, iv) le développement de l'Administration électronique en vue de renforcer l'efficacité de la gestion par la réduction des coûts, l'amélioration de la qualité du service rendu et la diminution des délais de traitement des dossiers, et de mettre en ligne les services de l'administration au profit de l'utilisateur et de l'entreprise et v) la transparence et la moralisation de la vie publique à travers notamment l'élaboration des codes de bonne conduite mettant l'accent sur les valeurs d'éthique, d'intégrité et de bonne gouvernance dans la gestion des dossiers, et le

¹³ Il y a relation d'agence dès lors qu'une personne (mandant ou principal) engage une autre personne (mandataire ou agent) afin d'accomplir en son nom une ou plusieurs opérations qui supposent la délégation à l'agent d'une certaine autorité exécutive. L'organisation est un « nœud de contrats » entre un ensemble d'agents rationnels et autonomes qui acceptent la relation parce qu'ils pensent que les termes du contrat sont satisfaisants.

renforcement du rôle des organes de contrôle en matière de contrôle et d'audit de la gestion des différents services de l'Etat.

Les changements suggérés dans le cadre du NMP n'auront pas la même signification selon les pays parce qu'ils restent étroitement dépendants du contexte dans lequel ces changements apparaissent. Dans les pays de l'OCDE, le passage d'une structure administrative bureaucratique à une structure administrative basée sur les nouvelles pratiques managériales s'explique par la nécessité d'une plus grande efficacité face aux exigences accrues des citoyens et aux nouveaux défis de sociétés en pleine mutation : globalisation, ouverture européenne, nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Dans les pays en développement, la réforme du Nouveau Management Public a été mise en place sous l'impulsion des Institutions financières internationales qui ont conditionné l'aide au développement à une meilleure gouvernance dans ces pays. La réforme de l'Administration publique est ainsi installée depuis plus de dix ans parmi les priorités des programmes d'aide au développement par tous les bailleurs.

Les résultats des réformes inspirées du NMP sont également très différents en fonction des pays dans la mesure où le NMP prend place à l'intérieur d'un système politico-administratif qui a déjà ses valeurs spécifiques, ses normes, ses habitudes et son organisation (Hood, 1991)¹⁴. La mise en œuvre des réformes ne se suffit pas à elle-même et repose plus sur l'adaptation au changement que sur son pilotage. En fait, il n'existe pas un système unique de NMP mais plusieurs systèmes dont l'ampleur et le contenu dépendent de la culture et des particularités de chaque pays (Schedler et Proeller, 2000)¹⁵. Les réformes s'inscrivent donc dans des systèmes nationaux qui restent les facteurs déterminants de la performance.

Dans les pays de l'OCDE, le Nouveau Management Public a globalement répondu aux attentes des instigateurs de la réforme, l'exemple le plus probant étant celui du Royaume-Uni où le NMP a permis une réduction des coûts, une hausse de la qualité des services, une meilleure productivité, et une plus grande confiance sociale dans les institutions.

En revanche, dans les pays en développement, les réformes mises en place dans le cadre du Nouveau Management Public ont pour la plupart échoué et se sont même traduites par un accroissement du niveau de corruption, alors qu'à l'origine, une baisse de la bureaucratie aurait dû permettre de la réduire. Généralement, la corruption se définit comme le transfert illégal de ressources publiques vers un usage privé (abus de biens sociaux). Alesina et Weder (2002)¹⁶ présentent la

¹⁴ Hood.C (1991) ; *a Public Management for Seasons?* Public Administration 69 (1), 3– 19.

¹⁵ Schedler K. et I. Proeller (2000), *New Public Management*, Berne, Haup.

¹⁶ Alesina A. et B Weder (2002): "*Do Corrupt Governments Receive Less Foreign Aid?*", *American Economic Review*, Vol. 92, Issue 4, pp. 1126 – 1137.

corruption comme l'utilisation abusive de la propriété de l'Etat par un fonctionnaire pour en tirer un gain personnel. La corruption est une activité qui inclut les détournements et l'extorsion de fonds, les pots-de-vin, le népotisme, le trafic d'influence et la fraude (Chettwynd et al, 2003)¹⁷.

Dans l'argumentation théorique, les réformes du NMP ont été associées à une augmentation accrue de la corruption (Minogue, 2000)¹⁸. Cette thèse a été largement soutenue par plusieurs auteurs : Washington (1997)¹⁹ affirme que « certaines de ces réformes peuvent avoir des impacts fortuits sur l'éthique et les normes de conduite ». Dans le même ordre d'idées, Maesschalk (2004)²⁰ ajoute que les réformes du Nouveau Management Public sont mises en place pour mener à un comportement plus collectif ou même plus systémique contraire à l'éthique. Ainsi, beaucoup de cas de corruption résultent des incitations, des opportunités et des motivations fournies par des échappatoires rendus possibles par la réforme du NMP. La littérature invoque plusieurs sources de corruption provenant du NMP notamment la sous-traitance, la décentralisation, l'autonomie managériale, et les partenariats public-privé.

Au Maroc, la faible qualité des services publics et le niveau élevé de corruption²¹ traduisent l'échec du Nouveau Management Public et remettent en question la pertinence de ce mode de gouvernance.

SECTION 2: DEFAILLANCES INSTITUTIONNELLES ET MOUVEMENT DE BOYCOTT : QUELLE CORRELATION?

La nouvelle Economie institutionnelle est un courant de pensée apparu dans les années 70 mais qui a pris véritablement de l'importance à partir du début des années 90. Ce courant de pensée a tenté d'expliquer, d'une part, l'organisation de l'activité économique au niveau des entreprises et des marchés et, d'autre part, les disparités de performances économiques entre pays, en mettant en évidence le rôle crucial des institutions aussi bien au niveau de l'entreprise qu'au niveau macroéconomique. Au Maroc, les institutions relatives à l'entreprise et aux marchés ont une relation directe avec le mouvement de boycott contre les produits des trois entreprises leaders du marché dans la mesure où l'absence d'institutions à même de lutter contre les pratiques anticoncurrentielles a créé un vide institutionnel que

¹⁷ Chettwynd E, F. Chettwynd et B. Spector (2003): Corruption and poverty: a review of recent literature final report. Washington, DC: Management Systems International.

¹⁸ Minogue, M, (2000): Should flawed models of public management be exported? Issues and practices. Institute of Development Policy and Management Public Policy Management Working Paper No 15. Manchester: University of Manchester.

¹⁹ Washington, S (1997): Managing government ethics. The OECD Observer, 204, p 15-17.

²⁰ Maesschalk, J (2004): "The impact of new public management reforms on public servants ethics: towards a theory", Public Administration, 82(2): p 465-89.

²¹ Voir p 10 ci dessous

le consommateur est venu combler en réagissant contre la cherté des prix²². Au niveau macroéconomique, la faiblesse des institutions n'a pas permis de mettre en place un mode de production de confiance à même de favoriser le passage à une croissance plus inclusive et d'améliorer le bien être de la population.

§ I: La Nouvelle Economie Institutionnelle

Les théoriciens de la Nouvelle Economie Institutionnelle avancent l'idée selon laquelle la qualité des institutions est un facteur déterminant de la croissance et du développement économique de long terme. La notion de « confiance sociale » en la qualité des institutions réduit l'incertitude des acteurs économiques et favorise ainsi la prise de risque à long terme et l'investissement. La corrélation entre la qualité des institutions et les performances économiques a été vérifiée par un certain nombre d'études empiriques.

La théorie de la Nouvelle Economie Institutionnelle

A partir de la moitié des années 90, l'importance des institutions dans le développement a été progressivement acceptée par les chercheurs en économie du développement, les praticiens et les organismes financiers internationaux tels que la Banque mondiale. Plusieurs économistes influencés par le courant de la Nouvelle Economie Institutionnelle ont critiqué l'aide au développement en raison de son incapacité à faire face aux barrières institutionnelles à la croissance (Martens, 2002, Shirley, 2008). La Nouvelle Economie Institutionnelle a également eu une large influence sur les macro économistes qui ont progressivement intégré les facteurs institutionnels dans leur modèle de croissance et établi une forte corrélation statistique avec la croissance.

La nouvelle Economie Institutionnelle était au départ divisée en deux courants de pensée : le premier courant de pensée dont les précurseurs sont Ronald Coase et Olivier Williamson ont mis l'accent sur les institutions telles que les droits de propriété et les contrats au niveau de l'entreprise. Le deuxième courant de pensée initié par Douglas North s'est intéressé à l'impact des facteurs institutionnels au niveau macroéconomique et a mis en évidence le rôle de l'Etat comme institution.

La Nouvelle Economie Institutionnelle (NEI) a tenté d'apporter des réponses aux questions non résolues par le paradigme néoclassique notamment le mode d'organisation des entreprises et des marchés, d'une part, et, d'autre part, les disparités entre les pays en termes de performances économiques, et la persistance de ces disparités malgré les efforts entrepris par un grand nombre de pays en termes de politiques volontaristes. Ces économistes ont remis en question le paradigme néoclassique selon lequel la persistance de ces disparités s'explique uniquement par les différences en accumulation du capital, en progrès technique, et en capital humain. Dans son ouvrage publié en 1990, «Institutionnel

²² Voir section 3 ci-dessous

Change and Economic Performance»²³, North avance l'idée selon laquelle l'hétérogénéité des trajectoires en termes de rythmes de croissance et de dynamique de développement s'explique en grande partie par les divergences en termes de qualité du tissu institutionnel. Les pays qui ne sont pas dotés de bonnes institutions ont des difficultés à maintenir la croissance. Il est en effet plus difficile de maintenir la croissance que de l'initier. Et si la croissance a lieu sur le long terme, elle est incapable d'améliorer les indicateurs sociaux. Pour les théoriciens de l'économie institutionnelle, le maintien de la croissance nécessite la construction d'une base institutionnelle sur le long terme afin de pouvoir maintenir la dynamique de production, et assurer la capacité de résilience aux chocs. Par exemple, l'échec des Philippines à soutenir une croissance à long terme est attribué à l'absence de mise en place de réformes institutionnelles pendant la période de forte croissance.

« Les institutions sont les contraintes établies par les hommes qui structurent les interactions humaines. Elles se composent de contraintes formelles (comme les règles, les lois, les constitutions), de contraintes informelles (comme les normes de comportement, les conventions...) et des caractéristiques de leur mise en œuvre » telles les croyances des acteurs en la nécessité de respecter certaines institutions²⁴.

Douglas North définit ainsi les institutions comme « les règles du jeu » qui façonnent les comportements humains dans une société. La confiance sociale dans les institutions permet de réduire l'incertitude inhérente aux relations humaines²⁵ et d'augmenter la prise de risque à long terme, ce qui se traduit par une hausse de l'investissement et de la croissance.

Pour North, l'adaptation des institutions est assez lente par rapport à l'évolution des facteurs conjoncturels et difficile à mettre en œuvre. Les règles formelles peuvent changer rapidement en réponse à des politiques volontaristes, mais les croyances et les conventions de longue date mettent beaucoup de temps à changer. Les changements institutionnels profonds résultent donc d'un processus long et graduel.

De plus, les facteurs institutionnels sont interdépendants et complémentaires. Bruno Amable (2005)²⁶ développe une idée très importante qui est celle de la complémentarité institutionnelle : entre les institutions régissant les différents marchés, le système financier, la protection sociale ou l'éducation se développe une forte complémentarité institutionnelle. Chaque institution renforce l'efficacité des autres et elles sont interdépendantes si bien que l'on ne peut

juger de l'efficacité de l'une sans tenir compte de l'ensemble dans lequel elle s'inscrit. L'intérêt de son analyse est d'expliquer pourquoi les solutions économiques efficaces dans certains pays ne s'avèrent pas toujours performantes dans d'autres car elles entrent en contradiction avec les complémentarités développées jusqu'alors. Par exemple, on ne peut pas mécaniquement copier le modèle danois de la « flexisécurité » en réformant le seul marché du travail, car il repose sur de fortes complémentarités avec le reste de l'économie et de la société (rôle du syndicalisme et de la négociation sociale, type d'Etat-Providence, système éducatif performant etc...)

2.. L'évidence empirique

Kaufmann et Kraay (2002, 2003)²⁷ ont exploré l'interrelation entre gouvernance et croissance à travers les six mesures des institutions regroupées dans un indice global de gouvernance²⁸. Ils concluent que le revenu par habitant et la qualité de la gouvernance sont significativement, et positivement corrélés entre les pays. Ainsi une meilleure gouvernance engendre une hausse du revenu par habitant et le phénomène contraire est observé lorsque le niveau de gouvernance est faible.

Une étude du FMI²⁹ a également quantifié les répercussions potentielles des améliorations institutionnelles sur le revenu et la croissance dans différentes régions. Les auteurs ont démontré que les institutions exercent un effet robuste et significatif sur la croissance du PIB par habitant. En moyenne, une amélioration de la qualité des institutions équivalant à un écart type (soit à peu près la différence entre la qualité des institutions camerounaises et la qualité moyenne des institutions de tous les pays de l'échantillon) entraînerait une hausse de 1,4 point de la croissance annuelle moyenne du PIB par habitant. L'étude tend également à démontrer que si la qualité moyenne des institutions en Afrique subsaharienne rattrapait celle des pays asiatiques en développement, le revenu par habitant de la région s'élèverait de 80 %, passant d'environ 800 dollars à plus de 1.400 dollars. Les gains potentiels pour l'Afrique subsaharienne continuent d'augmenter fortement à mesure que les institutions s'améliorent. Le revenu régional serait multiplié par 2,5 si le renforcement des institutions permettait d'aligner leur qualité sur la moyenne de tous les pays étudiés. Les gains seraient nettement supérieurs si leur qualité atteignait celle observée dans les économies avancées. Même si les gains ne seraient ni immédiats ni automatiques dans la pratique, ces résultats sont frappants et donnent une signification empirique à

²³North Douglas (1990): « Institutional Change, and Economic Performance », New York: Cambridge University Press.

²⁴ North Douglas (1990) Op.cit

²⁵ North Douglas (1990) : "A Transaction Cost Theory of Politics." Journal of Theoretical Politics, pp 355-367.

²⁶ Bruno Amable (2005) : « Diversité des systèmes économiques et sociaux dans la mondialisation », Edition Seuil

²⁷ Kaufmann and Kray : « Measuring Good Governance », Harvard University

²⁸ Voir page suivante

²⁹ Maitland MacFarlan, Hali Edison et Nicola Spatafora (2003) : « qualité des institutions et résultats économiques », dans « Perspectives de l'économie mondiale du FMI », avril 2003.

l'importance des institutions dans la croissance et le développement économique.

§ II : Défaillances institutionnelles et mouvement de boycott au Maroc

A partir du début des années 90, le Maroc, conscient du rôle crucial des institutions dans la croissance et le développement économique, a mis en place une série de réformes qui trouvent leur fondement théorique dans la doctrine du « Nouveau Management Public » (NMP). Ces réformes, qui avaient pour objectif d'améliorer la gouvernance publique et de renforcer les institutions ont permis certaines avancées mais n'ont pas conduit à une amélioration notable du cadre institutionnel parce qu'elles n'ont pas réussi à générer le climat de confiance à l'œuvre dans les pays développés, et indispensable à la mise en place d'une croissance inclusive à même d'améliorer les indicateurs sociaux.

1 - Mesure de la qualité des institutions

L'indice global de gouvernance de la Banque mondiale, est la moyenne des six mesures des institutions présentées dans une étude de Daniel Kaufmann, Art Kraay et Pablo Zoido-Lobaton (1999) :

1) Participation des citoyens et responsabilisation : possibilité pour les citoyens de choisir leurs dirigeants, de jouir de droits politiques et civils et d'avoir une presse indépendante.

2) Stabilité politique et absence de violence : probabilité qu'un État ne soit pas renversé par des moyens inconstitutionnels ou violents.

3) Efficacité des pouvoirs publics : qualité de la prestation des services publics et compétence et indépendance politique de la fonction publique;

4) poids de la réglementation : absence relative de réglementation par l'État des marchés de produits, du système bancaire et du commerce extérieur;

5) état de droit : protection des personnes et des biens contre la violence et le vol, indépendance et efficacité de la magistrature et respect des contrats;

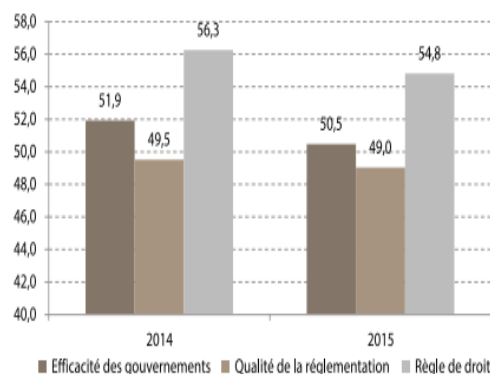
6) absence de corruption : pas d'abus de pouvoir au profit d'intérêts privés.

Les données relatives aux indicateurs de gouvernance mondiaux montrent que le Maroc se positionne toujours au milieu du classement : dans une fourchette allant de 0 (faible qualité) à 100 (très bonne qualité), le Maroc affiche en 2015 des scores de perception de 50,5 en matière d'efficacité des gouvernements, de 49 au niveau de la qualité de la réglementation et de 54,8 au niveau du critère « règle de droit », soit des scores inférieurs à ceux de l'année 2014 (voir graphique ci-dessous).

2. L'échec de l'instauration d'un mode de production de confiance sociale

L'inefficacité du cadre institutionnel à générer un climat de

Fig 7 : Score du Maroc au niveau des indicateurs de gouvernance mondiaux



Source : Worldwide Governance indicators, 2016

confiance sociale chez les citoyens est l'une des causes majeures du succès du mouvement de boycott. Le mouvement de mécontentement des consommateurs par rapport aux prix pratiqués par les trois entreprises leaders du marché reflète l'absence de confiance des citoyens dans la capacité des institutions à lutter contre les pratiques anticoncurrentielles en faisant appliquer les règles de la concurrence. Le mouvement de boycott est ainsi venu combler un vide institutionnel laissé par l'État.

En effet, au niveau institutionnel, le Maroc a réalisé des progrès notables en matière d'adoption de règles formelles mais l'adoption de règles ne garantit pas en soi leur application effective. C'est de leur respect que dépend la qualité des institutions (Meisel et Ould Aoudia, 2007)³⁰ Dans le calcul des indicateurs de gouvernance mondiaux, c'est cette dimension précise du respect ou non des règles que la base de données de la Banque mondiale vise à capturer.

Meisel et Ould Aoudia expliquent la faible confiance dans le respect des règles par la dépersonnalisation des relations sociales qui a affecté les facteurs traditionnels de production de confiance dans les sociétés en développement. « Ces sociétés fonctionnaient au départ avec un mode de production de la confiance fondée sur les liens personnels. Mais la transition démographique, l'urbanisation croissante engagent inéluctablement ces sociétés dans un processus de dépersonnalisation des relations sociales ». Les économies en développement sont donc aujourd'hui dans une situation où le mode de production antérieur ne fonctionne plus, alors que le mode de production de confiance des pays développés, fondé sur des règles impersonnelles qui s'appliquent à tous en faisant abstraction des caractéristiques intrinsèques de chaque individu, n'est pas encore institué.

³⁰ Nicolas MEISEL et Jacques OULD AOUDIA, "La bonne gouvernance est-elle une bonne stratégie de développement ? ", Document de travail de la DGTPE, n° 11, 2007.

Par ailleurs, dans sa définition des institutions, Douglas North spécifie que les institutions se composent de contraintes formelles (règles, lois, constitutions), mais aussi de contraintes informelles (normes de comportement, conventions...) et des caractéristiques de leur mise en œuvre telles les croyances des acteurs en la nécessité de respecter certaines institutions.³¹ La campagne de boycott a mis en exergue des différences importantes en termes de normes de comportement entre d'une part, la multinationale Centrale Danone et, d'autre part, les deux entreprises nationales « Eaux minérales d'Oulmès » et Afriquia SMDC.

Les deux entreprises nationales « Eaux minérales d'Oulmès » et Afriquia SMDC » n'ont pas jugé nécessaire de répondre au mouvement de mécontentement des consommateurs. Aucune de ces deux entreprises n'a considéré le consommateur comme un acteur à part entière du marché qui a un rôle à jouer dans la fixation des prix et auquel il faut rendre compte. La réaction des deux entreprises dénote donc d'un manque d'attachement et de croyance dans les institutions. En revanche, la réaction de Centrale Danone démontre un certain attachement aux institutions et la croyance en la nécessité de les respecter, dans la mesure où les dirigeants de l'entreprise ont tenté, dans un premier temps, d'engager le dialogue avec le consommateur en tant qu'acteur du marché en expliquant leur politique des prix, et ont décidé, dans un deuxième temps, de baisser le prix du pack de lait de 470 ml de 3,50 DH à 3,20 DH.

Ces différences de normes de comportement s'expliquent selon North par le fait que les règles formelles peuvent changer rapidement en réponse à des politiques volontaristes, mais que les croyances et les normes de comportement mettent beaucoup de temps à changer. Les changements institutionnels profonds résultent donc d'un processus long et graduel.

Au Maroc, la faible confiance dans les institutions s'explique par plusieurs facteurs:

- *Le décalage entre les textes régissant les institutions et leur application*, qui réduit la confiance dans le respect des règles : plusieurs exemples sont significatifs. S'agissant du Conseil de la Concurrence, la loi 20-2013 a considérablement élargi le champ d'intervention et les pouvoirs de l'institution en lui conférant les pouvoirs de contrôle, de sanction et d'enquête, au même titre que la Commission Européenne ou les instances nationales de régulation dans les pays européens, mais ce texte n'est jamais entré en application puisque le Conseil de la Concurrence est suspendu depuis octobre 2013 du fait de l'expiration du mandat de ses membres, et les nouveaux membres n'ont toujours pas été désignés³². Par ailleurs, dans le secteur des hydrocarbures, une nouvelle agence de régulation devait accompagner la libéralisation du marché rendue effective le 1er Décembre 2015, en contrôlant

notamment le bon approvisionnement du marché et la bonne qualité des produits pétroliers importés. Le texte de loi prévoit la mise en place de sanctions adéquates contre les contrevenants comme des amendes financières ou la suspension provisoire ou définitive de l'agrément des opérateurs mettant à la consommation des produits non conformes. Mais ce texte n'est pas encore entré en application puisqu'il est toujours dans le long circuit législatif. S'agissant de la lutte contre la corruption, la Stratégie nationale de lutte contre la corruption a été mise en place fin 2015 et s'étale sur dix ans en trois étapes : 2016-2017, 2017-2020, et 2020-2025. Cette Stratégie a pour objectif, à l'horizon 2025, de renforcer la confiance des citoyens, d'améliorer l'intégrité des affaires et le positionnement du Royaume à l'international. Mais selon l'organisation non gouvernementale Transparency Maroc, depuis l'annonce par le gouvernement de cette Stratégie fin 2015, « aucune mesure de mise en œuvre de ses dispositions n'a pu voir le jour jusqu'à présent, ce qui reflète l'absence d'une volonté politique réelle de faire face à la corruption ».

- *La corruption endémique* est un indicateur du mauvais fonctionnement des institutions juridiques, administratives et politiques. Elle démontre l'échec du management public et continue de représenter un sérieux fléau sociétal au Maroc. Pour Khan (2006), Meisel et Ould Aoudia (2007), la corruption dans les pays en développement résulte de l'insécurité juridique structurelle. Les conséquences de cette insécurité juridique structurelle sont gérées, au niveau individuel, par des moyens informels ou illicites qui apparaissent comme de la corruption. Les élites économiques et politiques fondent leur domination sur le reste de la société précisément par le fait qu'elles sont les seules à disposer de droits durablement protégés, notamment en matière de propriété.

Au niveau du classement international, l'indice de perception de la corruption (IPC) publié par Transparency International au titre de l'année 2017 attribue au Maroc la 81^{ème} place sur 180 pays avec un score de 40³³. Le Maroc a progressé de neuf places dans le classement depuis 2016, mais reste toujours classé derrière la Jordanie qui occupe la 59^{ème} place et la Tunisie qui occupe la 74^{ème} place.

La corruption a des effets néfastes sur la création des richesses en entravant l'investissement, ainsi que sur la redistribution des richesses. La corruption réduit l'égalité des chances en matière d'accès à l'emploi, et l'égalité d'accès aux services administratifs et sociaux de base parce qu'elle amplifie les situations de rente, ce qui contribue à freiner le processus d'inclusion sociale. Selon le rapport de l'ONG Transparency International³⁴, le cercle vicieux entre corruption et inégalités engendre une sorte de désillusion du citoyen vis-à-vis du milieu politique et de l'administration,

³¹ Douglas North (1990), Op.cit

³² Voir p 15

³³ La valeur de l'indice peut varier sur une échelle allant de 0 (corruption très répandue) à 100 (absence de corruption)

³⁴ Rapport « Transparency International (2016)

justifiant la montée de plusieurs mouvements de revendications sociales à travers le monde. Le cas du Maroc est représentatif de cette situation. Afin d'éviter une amplification de ce manque de confiance de la part de la population dans la sphère politique, les actions les plus urgentes sont la lutte contre l'impunité des actes de corruption, l'exigence d'une reddition des comptes des acteurs politiques et une meilleure implication des citoyens dans le processus de décision dans les domaines qui concernent leur vie quotidienne. Dans le cas du Maroc, pour lutter contre la corruption, Transparency International préconise une volonté politique pour mettre en œuvre la Stratégie nationale de lutte contre la corruption, l'indépendance et l'efficacité de l'Instance de probité et de lutte contre la corruption, et la promotion de la transparence et de la redevabilité par la réforme et l'application de la loi d'accès à l'information. Cette loi donne le droit aux citoyennes et aux citoyens d'accéder à l'information détenue par l'administration publique, les institutions et les organismes investis de mission de service public. Or, selon l'ONG, le texte de loi relatif à l'accès à l'information est en totale rupture avec les standards internationaux notamment parce qu'il élargit le périmètre des exceptions à la loi et accorde de larges pouvoirs discrétionnaires à l'administration.³⁵ De même, pour lutter contre la corruption et les situations de rente, une loi sur le conflit d'intérêt devrait être adoptée. Le mouvement de boycott a mis en évidence le caractère impératif de l'adoption de cette loi en relançant le débat sur les liens entre le politique et le monde des affaires et l'interférence du pouvoir politique avec le pouvoir économique, l'entreprise Afriquia SMDC, l'une des trois entreprises ciblées par le mouvement étant détenue par le Ministre actuel de l'Agriculture.

- *L'absence de complémentarité institutionnelle*: dans son ouvrage, « Diversité des systèmes économiques et sociaux dans la mondialisation », Bruno Amable³⁶ a démontré que les facteurs institutionnels étaient intimement liés entre eux : chaque institution renforce l'efficacité des autres et elles sont interdépendantes si bien que l'on ne peut juger de l'efficacité de l'une sans tenir compte de l'ensemble dans lequel elle s'inscrit. Au Maroc, les carences du système éducatif réduisent l'efficacité des mesures visant à réglementer le marché du travail en réduisant la taille du secteur informel. L'absence d'un système éducatif performant réduit également l'efficacité des mesures de lutte contre la corruption, et a des incidences négatives au niveau du respect et de la croyance dans les institutions.

SECTION 3: DYSFONCTIONNEMENTS DE MARCHE ET REGLES DE LA CONCURRENCE: QUELS LIENS AVEC LE MOUVEMENT DE BOYCOTT ?

La théorie économique et l'évidence empirique tendent à indiquer que les marchés, quelque soit leur forme, même la

³⁵ Communiqué de « Transparency Maroc, « Journée internationale du Droit d'accès à l'information, appel de Transparency Maroc, Septembre 2014

³⁶ Bruno Amable (2000), op.cit

plus concurrentielle, reposent sur l'existence d'institutions, à commencer par celle d'un Etat qui jouerait le rôle de gendarme du marché. Au Maroc, les trois entreprises ciblées par le mouvement de boycott opèrent sur des marchés oligopolistiques³⁷ et y occupent des positions de leaders du marché, ce qui nécessite la présence d'institutions à même de lutter contre les pratiques anticoncurrentielles. L'absence d'autorités de régulation, qui surveillent le comportement des acteurs et qui les sanctionnent lorsqu'ils contreviennent aux règles, affecte les petites entreprises qui essaient de se positionner sur le marché, ainsi que le consommateur qui subit des prix élevés.

§ I: dysfonctionnements de marché et règles de la concurrence

L'Economie institutionnelle définit le marché comme une construction sociale qui ne peut fonctionner que s'il existe des règles formelles et informelles pour réguler les échanges économiques. L'Etat joue un rôle important dans l'institutionnalisation du marché puisque c'est lui qui fixe les règles. Afin de vérifier que les règles sont respectées, des instances de régulation doivent être mises en place. Face à des marchés de plus en plus concentrés, ces autorités de régulation sont d'autant plus importantes pour faire respecter les règles de la concurrence et lutter contre les pratiques anticoncurrentielles.

1. Structure et Dysfonctionnements de Marché

Dans un marché de concurrence pure et parfaite, il y a atomocité, c'est-à-dire de nombreux offreurs et demandeurs pour favoriser la concurrence, et les acteurs du marché n'ont donc pas d'influence sur les prix (price takers). Dans un marché de monopole où un seul offreur domine le marché, l'entreprise peut pratiquer des prix élevés pour maximiser sa rente, ce qui limite l'accès aux biens d'un grand nombre de consommateurs, et peut ralentir l'innovation en l'absence de concurrence dans un secteur. La situation où un seul producteur domine le marché, ou monopole, est assez rare et existe le plus souvent dans le secteur public. En revanche, la situation où un petit nombre de producteurs domine le marché, ou oligopole, est beaucoup plus fréquente. Sur les marchés oligopolistiques, peuvent apparaître *des ententes illicites*, lorsque le petit nombre de firmes composant le marché s'accordent pour fixer un prix plus élevé que le prix concurrentiel par exemple. Les ententes illicites désignent tout partage du marché, fixation de quota de production ou accord sur les prix entre entreprises pour les maintenir artificiellement élevés. Ces ententes sont difficiles à établir et elles affectent les petits producteurs, et les consommateurs victimes de ces pratiques.

La concentration croissante des marchés a ainsi donné aux firmes un pouvoir de marché plus important qui peut freiner la croissance et s'exercer contre l'intérêt collectif. Le pouvoir de

³⁷ On parle d'oligopole ou de marché oligopolistique lorsque la plus grande part d'un marché est détenue par un nombre très limité d'acteurs.

marché désigne « l'aptitude d'une entreprise, ou d'un groupe d'entreprises, à relever et maintenir ses prix au dessus du niveau de concurrence »³⁸. Lorsqu'elle a un pouvoir de marché, une entreprise peut donc avoir tendance à profiter de cette situation pour imposer des conditions de vente déloyales : prix abusifs, accords de vente exclusifs, primes de fidélité visant à détourner les fournisseurs de leurs concurrents, on parle d'*abus de position dominante*.

2. Quels Facteurs Institutionnels face à la Concentration Croissante des Marchés?

Les règles de la concurrence sont des facteurs institutionnels qui jouent un rôle de régulation important face aux dysfonctionnements liés à la concentration croissante des marchés. Pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles, les Etats ont mis en place des politiques de concurrence qui ont émergé dès la fin du 19^{ème} siècle aux Etats-Unis, et plus récemment en Europe. En France, le Conseil de la Concurrence a été créé en 1986 en France, et est devenu l'Autorité de la Concurrence par la loi de modernisation économique de 2008. Cette nouvelle autorité de régulation a à la fois des pouvoirs de contrôle, de sanction et d'enquête pour lutter contre les pratiques concurrentielles³⁹.

Au niveau européen, la Commission Européenne a des pouvoirs étendus en matière de politique de concurrence. Les règles de concurrence de l'Union européenne s'appliquent directement dans tous les pays de l'Union et les tribunaux nationaux doivent les faire respecter. Le droit de la concurrence est le domaine du Droit européen qui confère à la Commission le plus grand pouvoir : elle se trouve en position de force tant vis-à-vis des entreprises que des Etats, qui ne peuvent pas non plus défendre leurs entreprises.

Lorsque la Commission décide d'entamer une procédure, elle dispose de deux pouvoirs dans le cadre de l'enquête : celui de demander des renseignements aux entreprises et celui de faire des inspections sans préavis. Si l'enquête conduit la Commission à penser que le droit de la concurrence a été violé, une procédure est ouverte. En cas d'infraction à la législation en matière de concurrence, l'amende peut atteindre jusqu'à 10% du chiffre d'affaire annuel mondial (article 101 du Traité de fonctionnement de l'Union européenne). Des amendes substantielles ont déjà été infligées à plusieurs multinationales pour abus de position dominante, notamment à Microsoft en 2004 pour une valeur de 497 millions d'euros, à Google en 2017 et 2018 pour une valeur respectivement de 2,42 milliards et 4,34 milliards d'euros et Qualcomm en 2018 pour une valeur de 997 millions d'euros. A titre d'exemple, le fournisseur informatique américain Qualcomm avait été condamné pour avoir versé plusieurs milliards de dollars à son client Apple entre 2011 et 2016 afin qu'il ne s'approvisionne pas auprès de ses concurrents.

³⁸ Définition de la Commission Européenne.

³⁹ Alain Beitone (2010) : « Analyse économique et historique des sociétés contemporaines », p 157

§II: Structure de marché des trois entreprises ciblées par le mouvement de boycott et autorités de régulation du marché

Le mouvement de boycott est venu mettre en évidence les dysfonctionnements des marchés sur lesquels opèrent les trois entreprises leaders ciblées par le mouvement, ainsi que l'absence d'institutions pour lutter contre ces dysfonctionnements.

1. Situation de marché des trois entreprises ciblées par le mouvement de boycott

Au Maroc, les trois entreprises ciblées par le mouvement de boycott, Centrale Danone, Afriquia SMDC et Eaux minérales d'Oulmes opèrent respectivement dans les secteurs de transformation du lait, de distribution des hydrocarbures et de production des eaux minérales en bouteille. Ces trois entreprises opèrent sur des marchés fortement concentrés et y occupent des positions dominantes.

Dans le secteur de transformation du lait, l'entreprise « Centrale Danone », filiale du groupe Danone au Maroc, et l'une des trois entreprises ciblées par le mouvement du boycott, détient un pouvoir de marché important.

Dans une enquête effectuée en 2013 sur la filière industrielle laitière, le Conseil de la Concurrence⁴⁰ avait décrit une situation de forte concentration en aval sur le marché de transformation du lait avec trois opérateurs qui détiennent à eux seuls 81,7% du marché du lait pasteurisé: Centrale Danone, Copag, et Safilait. Centrale est leader du marché avec 55% des parts de marché⁴¹ alors que Copag et Safilait détiennent respectivement 20% et 7% des parts de marché.

L'étude du Conseil de la Concurrence a mis en évidence des dysfonctionnements importants du fait du pouvoir de marché important de Centrale Danone au niveau de la collecte du lait.

- Les petits exploitants sont très nombreux et mal organisés : ils n'intègrent pas le coût de la main d'œuvre familiale dans leur prix de vente aux entités de transformation, et subissent une situation de monopsonne⁴² avec Centrale Danone comme client principal, ce qui explique que les prix du lait cru restent peu élevés. La multinationale Centrale Danone maintient ainsi une marge importante entre les prix à la production et les prix à la consommation en jouant sur les prix à la production. Le Conseil avait critiqué la hausse des prix du lait par la multinationale française en 2013, alors que les prix des

⁴⁰ Conseil de la Concurrence (2013) : « synthèse de l'avis du Conseil de la Concurrence N°42/13 concernant la concurrence dans le secteur du lait », Royaume du Maroc

⁴¹ La part de marché d'une entreprise ou pourcentage des ventes sur un marché est un indicateur du pouvoir de marché. L'entreprise Centrale Danone détient plus de la moitié des parts de marché, cela signifie qu'elle est en position de faiseur de prix (price maker)

⁴² Dans une situation de monopsonne, c'est l'acheteur qui est unique face à une multitude d'offres. L'acheteur dispose donc d'un pouvoir de marché et peut tirer les prix vers le bas.

aliments pour le bétail avaient enregistré une relative baisse au cours de cette année là.

- Du fait du pouvoir de marché de Centrale Danone, les points de vente au niveau de la distribution du lait répercutent automatiquement les augmentations des prix de Centrale sur les produits de ses concurrents. Par conséquent, les concurrents se sont résignés à aligner automatiquement leurs prix sur les prix de l'entreprise Centrale Danone. En 2013, les deuxièmes et troisièmes opérateurs sur le marché, Copag et Safilait, s'étaient rapidement alignés sur les nouveaux prix du leader du marché. Le pouvoir de l'entreprise de déterminer les prix à la consommation réduit de ce fait toute marge de concurrence par les prix, et affecte sensiblement le consommateur.

L'Entreprise Centrale Danone maintient aussi son pouvoir de marché par le lobbying politique : en 2005, la multinationale avait réussi à imposer une fiscalisation à l'entreprise concurrente, la coopérative Copag, pour qu'elle devienne moins compétitive. La Coopérative avait réagi en payant moins les petits exploitants pour maintenir sa compétitivité. Il apparaît donc que dans le secteur de transformation du lait, l'entreprise Centrale Danone est dans une situation d'abus de position dominante.

Dans le secteur des hydrocarbures, vingt entreprises exercent l'activité de distribution de produits pétroliers sur le marché dont trois multinationales, Total Maroc, Lybia Oil Maroc et Vivo Energy Maroc (Shell). Les autres distributeurs sont des entreprises nationales dont la plupart sont de petite taille. La seule entreprise nationale de grande taille est **Afriquia SMDC** (Société marocaine de distribution de carburants), entreprise de distribution de gaz, pétrole liquéfié, butane et propane. Avec un réseau de 543 stations (dont 51 ouvertes après la libéralisation du marché des hydrocarbures en 2005), Afriquia Gaz domine le marché de la distribution: 21,9% de parts de marché, devant Vivo Energy (14%) et Total Maroc (12,5%) Parmi ces vingt entreprises de distribution, onze assurent l'importation de pétrole raffiné en provenance essentiellement d'Italie, de France, d'Espagne et des Pays-Bas : Afriquia Gaz, leader du marché, Total Maroc, Petrom, Vivo Energy, Winxo... Afriquia Gaz réalise près de 42% des importations d'essence super, devant Winxo (18%) et Vivo Energy (15%).

S'agissant des importations de gasoil, Afriquia importe 29% du total de gasoil importé contre 16% pour Vivo Energy et 14% pour Total Maroc. Le marché d'importation des hydrocarbures est donc un marché fortement concentré où Afriquia Gaz occupe une position de leader du marché.

En ce qui concerne les capacités de stockage, qui représentent un élément crucial du marché marocain depuis l'arrêt de la raffinerie de la Samir, Afriquia Gaz dispose de la plus grande capacité de stockage en gasoil, 234 000 m³ sur une capacité de stockage nationale de 942 000 m³, soit une part de marché de près de 25%. Total Maroc détient une part

de marché de 16,3% et Vivo Energy une part de marché de 14%⁴³.

Depuis la suppression des subventions en 2015 et la libéralisation du secteur des hydrocarbures, le marché a enregistré une faible corrélation entre la baisse des prix du carburant à la pompe et celle des prix du baril à l'international. La réactivité des prix est asymétrique : les cours du gasoil raffiné à Rotterdam (marché de référence des importateurs marocains) ont chuté de plus de 20% en décembre 2015, alors que les prix à la pompe n'ont baissé que de 0,89%. En janvier 2016, les cours à l'international ont baissé de plus de 17% alors que les prix à la pompe n'ont baissé que de 2,56%. En revanche, quand les cours du gasoil raffiné augmentent de 14,43% en mai 2016, les distributeurs augmentent les prix à la pompe de plus de 10%. La hausse des prix à l'international est donc assurée complètement et immédiatement par les consommateurs alors que dans un scénario baissier, les opérateurs vont chercher d'abord à écouler leur stock acheté à un prix plus élevé.

Les opérateurs tentent de justifier cette évolution des prix à la pompe tout d'abord par le fait que les prix à la pompe ne dépendent pas uniquement du prix d'achat des produits raffinés sur les marchés internationaux mais également des taxes imposées par l'Etat (TVA à hauteur de 10% et TIC calculée sur le volume (2,4 Dh/l)) et du taux de change du Dh par rapport au Dollar, et aussi par le fait qu'il existe toujours un décalage entre la baisse des prix des matières premières et celle du produit final, le temps que le gasoil ou l'essence raffiné soit transporté, stocké et à nouveau transporté puis distribué.

Les producteurs du secteur du carburant ont été par ailleurs soupçonnés d'ententes tacites sur les prix. Le Conseil de la Concurrence a été saisi en avril 2017 par une association locale au sujet d'une suspicion d'entente sur les prix entre les différents opérateurs. Le Conseil de la Concurrence n'a pu conclure à l'existence d'une entente mais affirme que les opérateurs s'alignent systématiquement sur les prix de l'entreprise leader Afriquia Gaz.

Les pratiques des opérateurs ont ainsi été dénoncées et une commission parlementaire a été mise en place à la fin du mois de juin 2017 pour dresser un bilan de la situation du marché des hydrocarbures après la libéralisation des prix. La Commission parlementaire a rendu son rapport en mai 2018, sous la pression du mouvement de boycott contre les produits pétroliers de l'entreprise Afriquia Gaz.

La libéralisation par l'Etat des prix du secteur des hydrocarbures qui devait ainsi théoriquement bénéficier au consommateur en favorisant la concurrence entre les différents opérateurs du marché s'est faite au détriment de celui-ci en l'absence de mise en place des mécanismes de

⁴³ Chiffres du rapport de la Commission d'information parlementaire présenté le 15 mai 2018 au Parlement. Ce groupe de 13 députés a été chargé, à partir de l'été 2017, d'enquêter sur les prix des carburants après leur libéralisation.

régulation du marché, et a conduit au mouvement de boycott des produits pétroliers de l'entreprise Afriquia Gaz, leader du marché.

Dans le secteur des Eaux minérales, « les eaux minérales d'Oulmes », Société anonyme au capital social de 198 000 000 DH et filiale de Holmarcom (Holding Marocaine Commerciale et Financière) est le leader du marché des Eaux Minérales avec 68% de parts de marché ; les quatre marques de l'entreprise sont chacune leader dans son segment. Pour les eaux minérales plates, Sidi Ali, marque vedette de l'entreprise ciblée par le boycott, contrôle 55,5% des parts de marché, Oulmès détient 92,3% du segment des eaux gazeuses naturelles, Bahia détient 84% du segment des eaux de table et Aïn Atlas 78,7% de celui des eaux de source. L'Entreprise Sotherma (Danone-SNI) détient 23% de parts du marché avec ses deux marques d'eau minérale naturelle Ain Saiss et Sidi Harazem. Le groupe Brasseries du Maroc détient 10% de parts de marché avec la marque d'eau minérale naturelle Ain Ifrane.

Selon la note d'information d'Oulmès, « l'industrie marocaine des Eaux embouteillées est très concentrée : les entreprises « Les Eaux minérales d'Oulmès », Sotherma et El Karama (Eau minérale Ain Soltane) représentent à elles seules environ 93% des ventes en valeur à fin décembre 2014 ». De 2014 à fin 2017, l'eau minérale Ain Ifrane, commercialisée en 2011 par le groupe Brasseries du Maroc, a gagné des parts de marché pour se positionner en cinquième position en termes de volumes avec 10% de parts de marché.

Les opérateurs se sont à peu près alignés sur les mêmes prix (5 Dh pour la bouteille de 1,5 l), à l'exception de Sidi Ali, la marque leader du marché, vendue 10% plus cher.

Le secteur des Eaux minérales en bouteille est soupçonné d'ententes illicites tout comme le secteur de transformation du lait et le secteur des hydrocarbures. Mais il est difficile de conclure à des ententes entre les entreprises dans les trois secteurs dans la mesure où sur les marchés d'oligopole, les autres entreprises peuvent laisser l'entreprise leader fixer les prix et essayer de la concurrencer lorsque les prix sont fixés.

Les parts de marché des trois entreprises leaders seront certainement revues à la baisse à la fin de l'exercice 2018 suite au mouvement de boycott qui a ciblé les trois marques Centrale, Eau minérale Sidi Ali, et stations service Afriquia. Les deux entreprises Centrale Danone et Eaux minérales d'Oulmès qui ont publié leurs chiffres du premier semestre 2018⁴⁴ ont déjà enregistré des pertes très importantes : Centrale Danone, filiale du groupe français Danone a subi au premier semestre une perte de 115 millions de dirhams (10,4 millions d'euros) contre un bénéfice de 56 millions de dirhams au cours de la même période de l'année précédente.

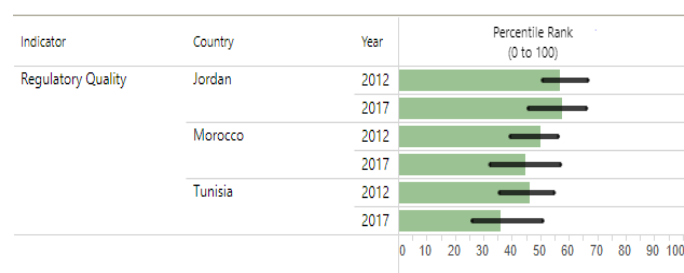
⁴⁴ Les résultats de l'Entreprise Afriquia SMDC, filiale du groupe Akwa, ne sont pas encore disponibles.

Les pertes subies ont obligé l'entreprise Centrale Danone à réduire la quantité de lait collectée auprès des agriculteurs locaux et à licencier 866 employés en contrat à durée déterminée. Le bénéfice réalisé par l'entreprise « les Eaux minérales d'Oulmès », a chuté de 87,9% pour s'établir à 9,74 millions de dirhams pour le premier semestre de l'année, suite au boycott qui a frappé sa marque vedette, Sidi Ali.

2. Le dispositif institutionnel marocain face aux dysfonctionnements de marché

En matière de « qualité de la réglementation », indicateur institutionnel mesuré par la Banque mondiale⁴⁵, le Maroc, à l'instar de la Tunisie, a vu son score baisser de 50 en 2012 à 45 en 2017.

Figure 8: Scores du Maroc, de la Tunisie et de la Jordanie au niveau la qualité de la réglementation



Le score obtenu s'explique essentiellement par les insuffisances en termes de réglementation des marchés de produits, suite notamment à la mise en veille du Conseil de la Concurrence depuis octobre 2013.

La loi N°6-99 sur la liberté des prix et de la concurrence qui a été mise en œuvre à partir du début de l'année 2001 confère au Conseil de la Concurrence la mission de contribuer à la régulation de la gouvernance économique. Mais le volet de la Loi concernant le Conseil est resté sans application jusqu'au 20 Août 2008, date à laquelle le Conseil de la Concurrence a été mis en place. Au départ, les pouvoirs de cette institution étaient limités et ses actions timides. Le Conseil a ensuite été plus actif entre le printemps 2011, date du printemps arabe, et Août 2014 : durant cette période, le Conseil a publié plusieurs études, dont l'étude relative à la concurrence du secteur bancaire marocain, et l'étude sur le secteur de transformation du lait en 2013, mais sa mission est restée simplement consultative.

En Août 2014, a été votée la loi 20-2013 qui élargit les prérogatives du Conseil de la Concurrence. L'article 1 de la loi 20-2013 décrit le Conseil comme « une institution indépendante chargée dans le cadre de l'organisation d'une concurrence libre et loyale, d'assurer la transparence et l'équité dans les relations économiques, notamment à travers l'analyse et la régulation de la concurrence sur les marchés, le contrôle des pratiques anticoncurrentielles, des pratiques

⁴⁵ Voir p 9 ci-dessus

commerciales déloyales et des opérations de concentration économique et de monopole ». L'article 9 dispose que le Conseil se compose du Président, de quatre vice-présidents et huit membres conseillers. Le Président et les membres du Conseil sont nommés pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois. L'article 2 de cette loi donne au Conseil « les pleins pouvoirs en matière de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles et de contrôle des opérations de concentration économique ». L'article 4 donne au Conseil le pouvoir de « se saisir d'office de toutes les pratiques susceptibles d'affecter le libre-jeu de la concurrence ». Le montant de l'amende est le même que celui infligé par la Commission européenne en cas d'infraction aux règles de la concurrence et peut atteindre jusqu'à 10% du Chiffre d'affaires mondial ou national des entreprises. Ce montant est doublé en cas de récidive dans les cinq ans suivant la contravention. D'autres sanctions peuvent être infligées telles que l'injonction de cessation de la pratique.

Le texte est donc venu élargir le champ d'intervention et les pouvoirs de l'institution en lui conférant les pouvoirs de contrôle, de sanction et d'enquête, au même titre que la Commission Européenne ou les instances nationales de régulation dans les pays européens.

Mais ce texte n'a permis en aucun cas au Conseil de la Concurrence de jouer son rôle de régulateur du marché puisque le Conseil de la Concurrence est suspendu depuis octobre 2013 du fait de l'expiration du mandat de ses membres, et les nouveaux membres n'ont toujours pas été désignés. Dans son rapport : « le Maroc à l'horizon 2040 », la Banque mondiale s'interroge sur l'avenir du Conseil⁴⁶. La mise en veille du Conseil de la Concurrence laisse supposer la présence de puissants lobbies qui ont intérêt à garder leur position dominante sur certains marchés. Sa non intervention depuis le début du mouvement de boycott est un exemple probant du dysfonctionnement des institutions.

Le Président du Conseil a lui-même déclaré à la presse que le mouvement de boycott n'aurait pas pris une telle ampleur si le Conseil avait joué son rôle, et avait pu lancer une autosaisine au sujet d'un secteur, étudier sa situation et statuer sur d'éventuelles infractions ou amendes⁴⁷. A titre comparatif, en Tunisie, le Conseil de la Concurrence a déjà infligé, depuis sa création des amendes pour un montant de 19 millions de dinars⁴⁸.

Par ailleurs, l'enquête parlementaire a critiqué l'absence de contrôle sur les prix du carburant après leur libéralisation et plaidé pour l'activation impérative du Conseil de la Concurrence pour imposer des pratiques unifiées en ce qui concerne les prix et les conditions de vente des hydrocarbures, et contrôler les pratiques anticoncurrentielles sur ce marché.

⁴⁶ Jean-Pierre Chauffour (2017) : « Le Maroc à l'horizon 2040 : Investir dans le capital immatériel pour accélérer l'émergence économique », Groupe Banque mondiale, op.cit

⁴⁷ Propos recueillis par le site « Médias 24 » le 03 mai 2018

⁴⁸ Déclaration du Président du Conseil de la Concurrence tunisien (mai 2018)

La réactivation du Conseil de la Concurrence apparaît ainsi comme un impératif pour que l'Institution puisse jouer son rôle de régulateur du marché. Il s'agit de mettre un terme aux abus de positions dominantes et aux probables ententes implicites sur les prix, pour ne pas nuire au pouvoir d'achat des ménages qui subissent les prix élevés, et aux petites et moyennes entreprises (PME) qui ont des difficultés à se positionner sur les marchés face au pouvoir de marché des grandes entreprises, lorsque les règles de la concurrence ne sont pas respectées.

De plus, l'environnement institutionnel dans sa globalité: bureaucratie administrative, niveau de corruption élevé, difficulté d'accès au financement, fiscalité élevée, défavorise les Toutes Petites et Moyennes Entreprises (TPME) : le baromètre de l'OMPIC (Office Marocain de la Protection Industrielle) fait ressortir qu'en 2016, le nombre d'entreprises radiées s'est établi à 5046, soit une hausse importante de 28,4% par rapport à 2015. Les radiations ont surtout touché les TPME et les entreprises les plus jeunes : près de 40% des entreprises radiées ont entre deux et cinq années d'existence⁴⁹.

Il s'agit aussi de rétablir la confiance dans les institutions pour encourager l'investissement et la croissance. Les théoriciens de la nouvelle économie institutionnelle ont démontré l'importance des facteurs institutionnels dans la prise de risque à long terme et l'investissement. L'absence d'une structure institutionnelle régulant le marché compromet ainsi l'attractivité du Maroc en termes d'IDE.

De plus, le Maroc, de par son statut avancé avec l'Union Européenne, est tenu de respecter la convergence réglementaire avec les standards européens, notamment en matière de règles de la concurrence, pour tirer profit d'un marché intégré dans le cadre du partenariat avec l'Union Européenne.

CONCLUSION:

Le mouvement de boycott lancé sur Facebook le 20 avril dernier peut être considéré comme un succès pour plusieurs raisons : tout d'abord, la propagation du mouvement a été spontanée et rapide et près de 80% des consommateurs marocains y adhéraient deux mois seulement après son lancement. Ensuite, l'une des trois entreprises ciblées par le mouvement, l'entreprise Centrale Danone a baissé le prix du pack de lait de 470 ml de 3,50 DH à 3,20 DH. Enfin, les pertes financières des trois entreprises ciblées sont considérables et leurs parts de marché seront certainement revues à la baisse à la fin de l'exercice 2018.

Le mouvement contre la cherté des prix est un mouvement à l'échelle microéconomique puisqu'il a été lancé par les consommateurs marocains contre seulement trois produits de consommation appartenant à des entreprises en position dominante sur les marchés: le « lait « Centrale », l'Eau

⁴⁹ Conseil économique, Social et Environnemental (2016), op.cit

minérale « Sidi Ali » et les stations-services « Afriquia, avec des revendications de baisse des prix de ces produits. Mais ce mouvement a été riche d'enseignements au niveau macroéconomique.

Le succès de la campagne du boycott réside tout d'abord dans le fait que la population qui y adhère est issue en grande partie de la classe moyenne. Cette classe sociale a en effet suivi le mouvement contre la cherté des prix en raison de l'érosion de son pouvoir d'achat. Cette détérioration du pouvoir d'achat de la classe moyenne, est essentiellement la résultante des surcoûts subis par les ménages en raison de l'insuffisance des services publics notamment en matière d'éducation et de santé qui les oblige à recourir aux services du secteur privé dont les prix ne cessent d'augmenter. L'appauvrissement de la classe moyenne traduit ainsi l'échec de la gouvernance publique fondée sur la doctrine du Nouveau Management Public. Cette situation est d'autant plus singulière que la situation des finances publiques au Maroc, contrairement à des pays similaires tels que la Tunisie, l'Egypte ou la Jordanie qui souffrent d'un endettement public élevé, laisse une marge de manœuvre à l'Etat pour mettre en place des politiques d'éducation et de santé à même d'améliorer la qualité des services publics, et de permettre une croissance plus inclusive.

Le mouvement de boycott est ainsi venu mettre en évidence la singularité du modèle économique marocain dans la mesure où l'amélioration des équilibres macroéconomiques, et des équilibres budgétaires en particulier n'ont pas permis l'amélioration de la qualité des services publics, ce qui a particulièrement affecté la classe moyenne obligée d'avoir recours aux services du secteur privé dont les prix sont de plus en plus élevés.

Le mouvement de boycott a également mis en évidence un vide institutionnel face aux dysfonctionnements du marché. En l'absence d'institutions à même de réguler le marché et de lutter contre les pratiques anticoncurrentielles, notamment en raison de la mise en veille du Conseil de la Concurrence, les abus de positions dominantes des trois entreprises leaders du marché et les probables ententes implicites sur les prix ont affecté le pouvoir d'achat des ménages qui subissent des prix élevés, et contribué à la propagation du mouvement de boycott venu combler ce vide institutionnel laissé par l'Etat. Le mouvement s'est propagé d'autant plus rapidement que le Conseil de la Concurrence n'est, depuis le déclenchement du mouvement, à aucun moment intervenu en faveur du consommateur pour contrôler les prix pratiqués par les trois entreprises ciblées et statuer sur d'éventuelles infractions ou amendes. La non intervention du Conseil depuis le début du mouvement de boycott est un exemple probant du dysfonctionnement des institutions.

Le mouvement de boycott a aussi mis en exergue les situations de rente et relancé le débat sur les liens entre le politique et le monde des affaires et l'interférence du pouvoir politique avec le pouvoir économique, l'entreprise Afriquia

SMDC, l'une des trois entreprises ciblées par le mouvement étant détenue par le Ministre actuel de l'Agriculture.

Les mesures d'amélioration de la gouvernance publique mises en place depuis le début des années 90, et inspirées de la doctrine du Nouveau Management Public n'ont donc pas réussi à instaurer la confiance sociale dans les institutions comme c'est le cas dans les pays développés, notamment en raison du décalage entre l'adoption des règles formelles et leur application, de la persistance des situations de rente, du niveau élevé de corruption qui entrave le bon fonctionnement des institutions judiciaires et administratives, et de l'inefficacité de l'instance de régulation des marchés.

Le mouvement de boycott est donc venu sanctionner la faible qualité des institutions et de leur gouvernance et il aurait dû, à ce titre, être pris au sérieux par les pouvoirs publics.

Les conclusions que nous avons avancées tout au long de ce travail se fondent uniquement sur l'argumentation théorique. Il serait maintenant intéressant de compléter ce travail par une approche qualitative qui permettrait de consolider l'argumentation théorique et de vérifier les conclusions avancées. Cette approche pourrait se baser sur des focus groupes qui pourraient rassembler des leaders d'opinion issus de la société civile ayant contribué au succès du mouvement par leur influence sur les consommateurs.

Cette approche qualitative serait d'autant plus intéressante à mettre en place que ce mouvement de boycott contre les trois produits de consommation, même s'il a tendance à s'essouffler aujourd'hui comme tout mouvement au bout de plusieurs mois, pourrait être suivi par d'autres mouvements similaires à l'avenir. Le consommateur marocain, désormais conscient qu'il peut disposer d'un certain pouvoir économique sur le marché, pourrait en effet être amené à boycotter d'autres biens de consommation, si des mesures concrètes en termes d'amélioration de la gouvernance publique et de la qualité des institutions ne sont pas mises en place par les Pouvoirs publics. La boîte de Pandore est ouverte et il va être difficile de la refermer...

BIBLIOGRAPHIE

- [1] Alesina A. et B Weder (2002): "Do Corrupt Governments Receive Less Foreign Aid?", *American Economic Review*, Vol. 92, Issue 4, pp. 1126-1137
- [2] Amable Bruno (2005): « *Diversité des systèmes économiques et sociaux dans la mondialisation* », Edition Seuil
- [3] Bank Al Maghrib (2017) : Rapport annuel 2017
- [4] Beitone Alain (2010) : « *Analyse économique et historique des sociétés contemporaines* », deuxième édition Armand Colin
- [5] Bluhm, Richard, and Adam Szirmai. 2011. "Institutions, Inequality and Growth: A Review of the Institutional Determinants of Growth and

- Inequality.” UNICEF Innocenti Research Center Working Paper 2011–02, UNICEF, New York.
- [6] Chauffour Jean-Pierre (2017) : « Le Maroc à l’horizon 2040 : Investir dans le capital immatériel pour accélérer l’émergence économique », Groupe Banque mondiale
- [7] Chettwynd E, F. Chettwynd et B. Spector (2003): “Corruption and poverty: a review of recent literature final report”, Washington, DC: Management Systems International
- [8] Communiqué de « Transparency Maroc, « Journée internationale du Droit d’accès à l’information, appel de Transparency Maroc, Septembre 2014
- [9] Conseil de la Concurrence (2013) : « Synthèse de l’avis du Conseil de la Concurrence N°42/13 concernant la concurrence dans le secteur du lait »
- [10] Commission des Finances et du Développement économique (2018) : « Rapport sur les prix des hydrocarbures et les conditions de la concurrence suite à la libéralisation des prix », Chambre des représentants, février 2018 (publication en arabe).
- [11] Conseil Economique, Social et environnemental (2016):: *Rapport annuel*, 2016
- [12] Conseil Economique, Social et Environnemental (2017) : *Rapport annuel 2017*
- [13] Direction des Etudes et des Prévisions financières (2015) : « Croissance économique et qualité institutionnelle : quels enseignements pour l’économie marocaine ? Etudes de la DEPF, Ministère de l’Economie et des Finances, 2015.
- [14] Haut-Commissariat au Plan et Banque mondiale (2017) : *Pauvreté et prospérité partagée au Maroc du troisième millénaire, 2001 – 2014 »,* Novembre 2017.
- [15] Hood. C (1991) ; *a Public Management for Seasons?* Public Administration 69 (1), p 3– 19.
- [16] International Monetary Fund (2017) : *Morocco staff report for the 2017 article IV consultation, november 2017.*
- [17] Kaufmann and Kray : « *Measuring Good Governance* », Harvard University
- [18] Maesschalk J (2004): *The impact of new public management reforms on public servants ethics: toward a theory*”, Public Administration, 82 (2), p 465-89
- [19] Meisel Nicolas et Jacques Ould Aoudia, “*La bonne gouvernance est-elle une bonne stratégie de développement ?* ”, Document de travail de la DGTPE, n°11, 2007.
- [20] Ménard Claude, Shirley Mary M (2011) : « *The Contribution of Douglass North to New Institutional Economics* », Hal archives ouvertes, septembre 2011
- [21] Loi 06-99 sur la liberté des prix et de la concurrence
- [22] Loi N°20-13 relative au Conseil de la Concurrence
- [23] Maitland MacFarlan, Hali Edison et Nicola Spatafora (2003) : « qualité des institutions et résultats économiques », dans « Perspectives de l’économie mondiale du FMI », avril 2003.
- [24] Minogue M (2000) : “*Should flawed models of public management be exported? Issues and practices*”. Institute of Development Policy and Management Public Policy Management Working Paper N°15. University of Manchester
- [25] North Douglas (1990) : « *Institutional Change, and Economic Performance* », New York: Cambridge University Press
- [26] Rodrik Dani, Arvind Subramanian et Francesco Trebbi (2002) : “*Institutions Rule: The Primacy of Institutions over Geography and Integration in Economic Development*”, NBER Working Paper N°9305, 2002.
- [27] Rodrik Dani (2013): “*Economic structural change vital to successful development*”, IMF Survey Interview, 2013
- [28] Solnik Bruno « *Structure et évolution d’un oligopole* », *Revue économique*, pp. 118-139.
- [29] Urio P(1998) : « *La gestion publique au service du marché* », in M. Hufty (éds), *La pensée comptable : État, néolibéralisme, nouvelle gestion publique*, PUF et Les nouveaux Cahiers de l’IUED, Paris et Genève, 91-124
- [30] Washington S (1997); “*Management government ethics*”, The OECD Observer, 204, p 15-17

